

«Les Conseils ont plus de pouvoir qu'ils ne croient»

Les Vaudois s'apprêtent à élire leurs organes délibérants. Zoom sur les possibilités d'action des futurs élus

Face à la multiplication des tâches et la judiciarisation de nos sociétés, certains élus se sentent démunis. «Nous ne servons à rien!» a-t-on pu entendre à plusieurs reprises dans certains Conseils communaux, comme à Corseaux. «Nous ne sommes pas assez formés pour connaître tous nos droits et devoirs!» s'émeut-on ailleurs, comme à Blonay. Le point avec David Equey, chef du secteur juridique du Service des communes et des relations institutionnelles (SeCRI), qui vient de publier 200 pages sur le sujet.

Les membres des Conseils communaux sont de plus en plus méfiants envers leurs Municipalités. Pourquoi?

Les grandes affaires politiques de ces dernières années ont installé ce climat. L'affaire Poitry, du nom du syndic de Nyon qui n'avait pas son domicile dans sa commune. L'affaire Wasserfallen, municipal de Moudon privé de dicastère par ses pairs. L'affaire Doriot, municipal de Montreux qui a recouru contre sa condamnation pour acceptation d'un avantage. Ou encore le dossier des «Assenges», dans lequel la Municipalité de Pampigny a été désavouée sur la vente d'un terrain et l'octroi d'un permis de construire. L'avènement de la société de l'information joue également un rôle: les conseillers ont un meilleur accès à l'information, notamment par internet. Ils peuvent ainsi consulter très facilement les lois et la jurisprudence et mettre en exergue certaines erreurs commises par les Municipalités.

Suffisant pour que certains conseillers aient l'impression de se faire rouler dans la farine par leurs exécutifs?

Il n'y a eu qu'une dizaine de cas en cinq ans sur 375 communes. Il faut relativiser et ne pas en tirer la conclusion hâtive que les communes sont mal gérées! La mise en place du SeCRI, en 2005, leur offre un appui juridique gratuit et une réponse rapide. Dans de rares cas, les avis de droit du SeCRI ont mis en lumière des pratiques incorrectes.

Prenons un exemple: dans un projet de construction d'école,

concrètement, les conseillers ne peuvent pas décider de grand-chose!

Les questions de détails (du type couleur des volets ou des tuiles) ne sont pas de leur compétence. Par contre, ils peuvent orienter le projet, par exemple, en demandant l'utilisation de matériaux recyclables. Et surtout, si le projet ne leur plaît pas, ils ont toujours la possibilité de le refuser. Ils contrôlent les cordons de la bourse, en acceptant ou refusant les dépenses. Les



David Equey, chef du secteur juridique du Service des communes et des relations institutionnelles

conseillers ont ainsi bien plus de pouvoir qu'ils ne le croient. Le SeCRI dispense des cours gratuits à l'intention des membres des Conseils. Pourtant, ces formations ne sont pas très fréquentées.

Quelles sont les compétences d'un Conseil communal?

Contrairement au Grand Conseil face au Conseil d'Etat, les Conseils communaux ou généraux n'ont pas l'autorité suprême de surveillance sur leur exécutif. En cela, ils ne sont pas de véritables pouvoirs législatifs. Néanmoins - sous réserve des domaines qu'ils délègueraient à leurs Municipalités - les conseillers sont compétents pour élaborer tous les règlements, de la distribution de l'eau en passant par la gestion des déchets ou du personnel. Dans ce cadre, ils peuvent fixer l'échelle des salaires des employés communaux et les indemnités des municipaux. Ils disposent également d'attributions très variées, par exemple ils décident de l'aménagement du territoire au niveau local, de la constitution de sociétés, d'associations ou de corporations de droit public, telles les associations de communes. Un projet de fusion ne passera pas si le Conseil communal n'en veut pas. Ils contrôlent les comptes et la gestion de la commune. Ils statuent sur l'achat ou la vente d'immeubles ou le placement de valeurs mobilières. Les membres des organes délibérants vaudois ont d'ailleurs plus de compétences que ceux d'autres cantons romands, par exemple Neuchâtel ou le Valais.

Stéphanie Arboit